Nations Unies S/PRST/2011/10



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 mai 2011
Français
Original : anglais et français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 6532e séance, le 11 mai 2011, la question intitulée « La situation en Somalie », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se redit profondément préoccupé par l'instabilité chronique dont souffre la Somalie et qui est à l'origine d'innombrables problèmes, dont le terrorisme, les actes de piraterie et vols à main armée commis au large des côtes somaliennes, la prise d'otages, ainsi que d'une situation humanitaire catastrophique, et il réaffirme la nécessité d'adopter une stratégie globale qui favorise l'instauration de la paix et de la stabilité en Somalie grâce aux efforts concertés de toutes les parties prenantes.

Le Conseil proclame à nouveau son respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité de la Somalie. Il réaffirme son soutien à l'Accord et au processus de paix de Djibouti comme base de règlement du conflit. Il rappelle l'importance d'une politique d'ouverture et de réconciliation en Somalie et souligne qu'il importe de mettre en place des institutions largement représentatives dans le cadre d'un processus politique finalement ouvert à tous.

Le Conseil exprime son soutien au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Augustine P. Mahiga, à l'Organisation des Nations Unies et à l'Union africaine dans l'action qu'ils mènent pour promouvoir la paix et la réconciliation en Somalie.

Le Conseil note que la période de transition prendra fin en août 2011. Il se félicite du travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général pour faciliter le processus de concertation engagé entre les Somaliens en vue de parvenir à un accord sur les dispositions à prendre à l'issue de la période de transition, en consultation avec la communauté internationale et dans le cadre de l'Accord de Djibouti. À cet égard, il accueille avec satisfaction la Réunion consultative de haut niveau tenue à Nairobi les 12 et 13 avril 2011. Il se félicite qu'un grand nombre de parties prenantes somaliennes et de partenaires aient participé à cette réunion. Toutefois, il regrette vivement l'absence à cette réunion du Gouvernement fédéral de transition, qu'il exhorte à prendre sans plus tarder une part active et constructive au processus de concertation engagé avec le concours du Représentant spécial du Secrétaire général et à appuyer l'action menée par ce dernier pour promouvoir le processus de paix.

11-33367 (F) 110511 110511



Le Conseil se félicite de la tenue prochaine à Mogadiscio d'une réunion consultative qui permettra de poursuivre le débat entamé lors de la Réunion consultative de haut niveau à Nairobi. Il invite instamment toutes les parties prenantes somaliennes à participer à cette réunion et à arrêter les dispositions nécessaires pour mettre un terme à la période de transition en août 2011. Il demande à la communauté internationale, à l'Organisation des Nations Unies et aux organisations internationales d'appuyer sans réserve cette réunion.

Le Conseil réaffirme qu'il incombe au premier chef aux Somaliens d'assurer la paix, la sécurité et la réconciliation dans leur pays. Il regrette la décision prise par les Institutions fédérales de transition de proroger unilatéralement leur mandat et les engage à s'abstenir de toute nouvelle action unilatérale. Il les invite instamment à s'attacher à mettre en œuvre des réformes pour renforcer leur légitimité, leur représentativité et leur crédibilité, et à trouver un accord le plus tôt possible pour l'organisation d'élections du Président de la République et du Président du Parlement, sans lequel il ne saurait y avoir de prorogation.

Le Conseil est préoccupé par la discorde entre les Institutions fédérales de transition et ses incidences sur le processus politique et la situation sécuritaire. Il engage les Institutions fédérales de transition à faire preuve de cohésion et d'unité et à s'attacher à mener à bien les tâches de transition énoncées dans l'Accord de Djibouti et la Charte de transition. Il souligne l'importance de la coopération et d'une direction collective du Président de la République et du Président du Parlement.

Le Conseil note avec préoccupation que nombre des tâches fondamentales de transition n'ont pas été menées à bien et demande instamment aux Institutions fédérales de transition de faire état de résultats tangibles dans l'achèvement de ces tâches avant la fin de la transition, en accordant la priorité à la réalisation de progrès touchant à la réconciliation nationale, à l'élaboration de la Constitution et à la fourniture de services de base. Il souligne son intention de suivre l'évolution de la situation et note que son appui futur aux Institutions fédérales de transition dépendra de l'obtention de résultats tangibles.

Le Conseil salue vivement les avancées effectuées par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les Forces de sécurité somaliennes dans la consolidation de la sécurité et de la stabilité à Mogadiscio et reconnaît les importants sacrifices consentis par ces forces. Il engage le Gouvernement fédéral de transition à tirer parti de ces gains tactiques en faisant état de progrès en ce qui concerne la facilitation de la fourniture de services de base, l'intégration des objectifs militaires dans une stratégie politique claire, conforme à l'Accord de Djibouti, et tous les autres objectifs de référence énoncés au paragraphe 3 de la résolution 1964 (2010). Il demande l'accroissement de la présence des Nations Unies à Mogadiscio et dans d'autres parties de la Somalie, et appelle l'ONU à travailler de façon concertée.

Le Conseil réitère son plein appui à l'AMISOM et exprime de nouveau sa gratitude pour l'engagement de troupes par les Gouvernements burundais et ougandais. Le Conseil insiste sur l'importance de doter l'AMISOM de ressources prévisibles et fiables en temps voulu pour lui donner les moyens de

mieux s'acquitter de sa mission. Il enjoint la communauté internationale de verser sans tarder des contributions sans restrictions à l'AMISOM. Il note les recommandations sur la Somalie du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en date du 15 octobre 2010, et souligne son intention de suivre l'évolution de la situation.

Le Conseil demande à tous les États Membres, en particulier à ceux de la région, de respecter pleinement les embargos sur les armes visant la Somalie et l'Érythrée. Il condamne les attaques, notamment les attaques terroristes, perpétrées contre le Gouvernement fédéral de transition, l'AMISOM et la population civile par des groupes d'opposition armés et des combattants étrangers, en particulier Al Shabaab. Il engage tous les groupes d'opposition à déposer les armes et à se joindre au processus de paix. »